

DEPARTEMENT DES

LANDES

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 26

Pouvoirs : 00

Votants : 26

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 27 Mai 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de Mai, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat, situé au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CARRERE Christian, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. DUVIGNAU Philippe, M. GARBAY Alain, M. LABAT Léopold, M. LABORDE Philippe, M. LALANNE Guillaume, Mme LANUQUE Véronique, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, Mme PEGUILHE Isabelle, M. POUBLAN André, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants présents :

M. LESCASTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARGELÉS Lionnel, M. CAPERAN Michel, M. DAVANTÈS Jean-Charles, Mme ERIDIA Martine, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. LAURETET Denis, M. LESGOURGUES Régis, Mme PEYSALLE Florence, M. SAKELLARIDES Didier,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne,

Délégués titulaires absents :

M. BARRY Hervé, M. BRUNET Gilles, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. CRABOS Robert, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LAFFITTE Philippe, M. LALANNE Philippe, M. MARQUIS Christophe, M. SOUSTRA Thierry, M. TONON Philippe, M. VIDAUCOSTE Sébastien

Délégués suppléants absents :

M. BOURDE-BARRERE Vincent, Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, M. GUICHENEUY Hervé, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. LAULHE Jean-Luc, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Secrétaire de séance : M. COUBLUCQ Laurent

Date de convocation : le 17 mai 2024



DEL2024-18 : Adhésion à la charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour

Monsieur le Président, explique à l'assemblée que la Charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour constitue un outil de programmation définissant les actions nécessaires à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen tout en intégrant les enjeux sociaux-économiques locaux. Elle recense les bonnes pratiques de gestion existantes ou à privilégier dans les barthes au regard des enjeux de conservation et de leur richesse biologique.

La Charte présente des engagements et recommandations de gestion d'ordre général qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée, puis est déclinée par grands types de milieux naturels (milieu forestier, eaux stagnantes et courantes, ripisylves...)

L'adhésion à la charte marque notre volonté de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de cinq ans.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Approuve les engagements définis par la charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour dans le cadre des actions du syndicat sur les sites Natura 2000

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la charte Natura 2000 des Barthes de l'Adour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Laurent COUBLUCQ

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ